

LE GUIDE DE LA GESTION DES DÉCHETS

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA SAVE AU TOUCH



TRIONS ENSEMBLE

RÉDUIRE SES DÉCHETS ET BIEN LES TRIER !

Ce guide explique les bonnes pratiques et donne des conseils pour faciliter le tri de vos déchets avec les moyens mis à votre disposition par la communauté de communes.

Le recyclage et la valorisation des déchets représentent un enjeu écologique colossal. Grâce au tri, nos déchets sont valorisés et notre impact sur l'environnement est diminué. Malgré le tri, le coût de la collecte, de l'incinération et du stockage des déchets est lourd.

Ensemble, continuons nos efforts en matière de réduction, de recyclage et de valorisation des déchets sur notre territoire. Privilégions les achats écoresponsables pour réduire la quantité de nos déchets, trions plus et mieux et faisons en sorte que nos déchets verts deviennent une ressource en les compostant et en les broyant...

Ce sont nos actions conjuguées qui auront une réelle efficacité !

MOINS, C'EST MIEUX !

**BIEN CHOISIR
SES ACHATS
POUR MOINS
JETER**



**MOINS DE DÉCHETS
POUR UNE COLLECTE PLUS
ÉCONOME ET RESPECTUEUSE
DE L'ENVIRONNEMENT**



**MIEUX TRIER,
MIEUX RECYCLER,
PLUS DE RESSOURCES
NATURELLES PRÉSERVÉES**



À SAVOIR

ENJEUX ET RESPONSABILITÉ POUR LA CCST

➤ La communauté de communes de la Save au Touch (CCST) regroupe sept communes : Plaisance-du-Touch, La Salvétat Saint-Gilles, Léguevin, Légnac, Lasserre-Pradère, Mérenvielle et Sainte-Livrade.

➤ La CCST a la responsabilité de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur son territoire. Cela englobe la collecte, le tri et la valorisation des déchets et la sensibilisation du public.

➤ Le traitement des déchets et leur élimination sont délégués à l'établissement public Decoset.

➤ Pour bien faire le tri, la CCST met à votre disposition ses équipements et ses services.



service Environnement/Propreté
05 34 55 46 10 • www.save-touch.org
ccst.servicecollecte@save-touch.org

COMMENT TRIER ?

DES ÉQUIPEMENTS ADAPTÉS

CHEZ VOUS

> Deux bacs :

BAC À ORDURES
COUVERCLE
VERT

- ➔ Déchets ménagers
- ➔ Déchets non recyclables



BAC TRI
COUVERCLE **BLEU**

- ➔ Déchets recyclables



PRÈS DE CHEZ VOUS

> Des conteneurs supplémentaires de plus en plus nombreux :



Récup'**VERRE**



Récup'**TRI EN MÉLANGE**

COMMENT TRIER ?

LES EMBALLAGES PLASTIQUES

➤ À déposer vides et en vrac, **sans sac plastique**, dans le bac tri à **couvercle bleu**.

OUI

Bouteilles d'eau, de jus, de soda, de lait, d'huile...



OUI

Flacons de produits ménagers
Flacons de produits de toilette

! 3 PRÉCAUTIONS

- Les bouteilles en plastique doivent être vidées de leur contenu.
- Les déchets recyclables ne doivent pas être mis dans des poches plastiques.
- Les emballages ne doivent pas être mis les uns dans les autres.

OUI

Cubiteainers



NON RECYCLABLE



NON

Suremballages, sacs, films plastiques

Barquettes polystyrène

Boîtes et barquettes transparentes



NON



NON

Pots de produits laitiers

COMMENT TRIER ?

LES EMBALLAGES MÉTALLIQUES

➤ À déposer
vides et en
vrac, **sans sac
plastique**, dans
le bac tri à
couvercle bleu.

OUI

Boîtes de gâteaux,
à thé, de conserve...

OUI

Aérosols
Bidons



OUI

Barquettes
aluminium

OUI

Canettes métalliques de boisson

À SAVOIR



Attention ! Ce logo ne signifie pas que l'emballage qui le porte est recyclable ou recyclé mais que le fabricant s'acquitte d'une contribution obligatoire au traitement des emballages.



Boîtes contenant
des restes

NON

Pots vides
(peinture,
colle...)



NON

Bidons de produits dangereux et
polluants vides (pétrole,
peinture, pesticide...)

NON



➤ À jeter dans le bac à
ordures à **couvercle vert**.

COMMENT TRIER ?

LES EMBALLAGES, LES JOURNAUX PAPIER ET CARTON

> À déposer
vides et en
vrac, **sans sac
plastique**,
dans le bac tri à
couvercle bleu.

OUI

Cartons, briques
alimentaires,
boîtes de pizza
(même sales)



OUI

Publicités,
prospectus



OUI

Journaux, magazines



Pour réduire vos déchets, dites
non à la publicité ! Récupérez
l'autocollant en mairie et collez-le
sur votre boîte aux lettres.

! PENSEZ-Y

Tous les papiers se trient et se recyclent.

NON RECYCLABLE

Tapisserie

NON



Couches-culottes

NON

Papiers déchirés **NON**

Sacs d'aliments
pour animaux



NON

NON



Boîtes en carton
contenant des restes

COMMENT TRIER ?

LES EMBALLAGES VERRE

➤ À porter au
conteneur à verre,
**sans bouchon
ni couvercle.**



OUI

Bouteilles



OUI

Flacons,
pots



! PENSEZ-Y

Les couvercles et les bouchons
se jettent dans le bac à ordures
à couvercle vert.

? LE SAVIEZ-VOUS ?

Le verre est recyclable à 100 %
et à l'infini. Le calcin (verre recyclé)
est devenu la principale matière
première des verriers.

Pots de fleurs
en plastique



NON

Vaisselle, faïence,
porcelaine



NON

Verres
cassés



NON

➤ À jeter dans le bac à
ordures à **couvercle vert.**

COMMENT TRIER ?

LES CHAUSSURES ET LES TEXTILES

➔ Depuis 2011, la mise en place de récupérateurs textiles et chaussures sur le territoire de la CCST offre à la population la possibilité de donner des vêtements et de diminuer la quantité d'ordures ménagères à incinérer.

LES RÉCUPÉRATEURS



À SAVOIR

Les textiles et chaussures sont recyclés à 98 % :

- 73 % sont réemployés (destinés aux pays émergents),
- 25 % sont recyclés (utilisés dans l'industrie automobile et le bâtiment comme produit isolant).

Les 2 % restants sont incinérés (déchets ultimes).



OÙ LES TROUVER ?

➤ Plaisance-du-Touch

- rue de la Hille / parking Stade
- parking du centre commercial Rivière
- parking du centre commercial Bernadet
- parking du centre commercial St-Nicolas 1
- route de Lamasquère
- parking du cimetière / rue des Écoles
- impasse perce-neige
- rue Cousteau
- rue des Serins
- parking du restaurant La Toscane (Ménude)
- parking Gamm Vert / ZI la Ménude

➤ Léguevin

- parking du boulodrome
- parking du stade
- parking du collège François Verdier
- parking du cimetière
- parking du Super U

➤ La Salvétat Saint-Gilles

- cimetière avenue des Capitouls
- parking salle des fêtes Boris Vian
- parking du collège rue André Gide
- avenue Jean Mermoz

➤ Lévignac

- lotissement Lacassagne
- route de l'Isle-Jourdain

➤ Lasserre-Pradère

- salle des fêtes

➤ Mérenvielle

- lieu-dit Lion / Gare

➤ Sainte Livrade

- centre du village

! NOTA BENE

Les textiles et les chaussures devront impérativement être mis par vos soins dans des poches plastiques fermées avant d'être déposées dans les récupérateurs. Il est important de respecter cette consigne car **les vêtements mouillés ne pourront pas être recyclés, ils seront incinérés.**

COMMENT TRIER ?

LES DÉCHETS VÉGÉTAUX



➔ Les déchets végétaux sont collectés devant chez vous dans la limite d'un volume d'1 m³ maximum par semaine. Ils doivent être déposés en vrac dans le bac vert ou en petits fagots ficelés. Le diamètre des branchages ne doit pas dépasser 6 cm.

Déchets interdits :

- Gravats
- Terre
- Cailloux
- Ordures ménagères
- Tri sélectif
- Poches plastiques

! NOTA BENE

La collecte ne concerne que les communes de Plaisance-du-Touch, Léguevin, La Salvétat Saint-Gilles et Lévignac.

✓ À SAVOIR

Les déchets végétaux collectés sont livrés à la plateforme de compostage de Léguevin et transformés en compost. Ce compost est proposé à la vente au prix de 0,03 euro le kilo : 05 61 06 53 81.



Photo non contractuelle

800 litres / 40 euros

Deux modèles

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

➤ Recyclez vos déchets de cuisine et de jardin pour produire votre compost.

Vous participerez ainsi à la diminution des déchets incinérés.



Photo non contractuelle

320 litres / 25 euros

➤ La CCST vous propose l'acquisition d'un composteur.

➤ La CCST prend en charge 50 % du financement des composteurs.

➤ Les composteurs sont en plastique recyclé.

? SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉ

Téléphonez-nous au 05 34 55 46 10 pour commander votre composteur !

L'ENLÈVEMENT À DOMICILE

LES ENCOMBRANTS

➔ La collecte des encombrants se fait à la demande, dans la limite de 2 m³ par foyer par rendez-vous.

Déchets acceptés :

- Gros électroménagers : réfrigérateurs, cuisinières, machines à laver...
- Meubles et literies usagés
- Équipements sanitaires : baignoires, lavabos, bidets, cumulus, toilettes, cabines de douche en plexiglas (pas en verre)
- Téléviseurs (grands modèles)
- Planches en vrac, palettes en bois, portes de garage ou de portail
- Salons de jardins, jeux de jardin, liners et bâches de piscine
- Tondeuses, portes de voiture

➤ Inscription obligatoire pour un enlèvement à domicile.

Contactez-nous au 05 34 55 46 10 pour prendre un rendez-vous.

COMMENT TRIER ?



LES DASRI*

➔ Les déchets infectieux se collectent dans les boîtes jaunes.

Pour évacuer en toute sécurité ces déchets, demandez gratuitement une boîte d'une capacité de 2 litres (NF X 30-500) sur présentation de l'ordonnance dans toutes les pharmacies de nos communes. **Seringues, aiguilles... tous vos déchets piquants doivent être déposés dans ces boîtes jaunes.**

* Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux : déchets d'activités de soins de patients en autotraitement

OÙ DÉPOSER LES BOÎTES ?

➤ Pour Lévignac, Lasserre-Pradère, Mérenvielle et Sainte-Livrade

➤ mairie de Lévignac-sur-Save

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
et de 14 h à 18 h (sauf le mardi après-midi).

➤ Pour Plaisance-du-Touch, La Salvétat St-Gilles et Léguevin

➤ service Environnement/Propreté
ZI de la Ménude

10 rue François Arago Plaisance-du-Touch

Voir jours de permanence en pharmacie ou sur le site internet www.save-touch.org.

POURQUOI TRIER ?

VOS QUESTIONS NOS RÉPONSES

> Pourquoi ne recycle-t-on pas les sacs et les suremballages en plastique ?

Ils sont fabriqués avec des plastiques trop fins que l'on ne peut actuellement pas recycler. L'industrie du recyclage cherche des solutions.

> Faut-il laver les emballages à recycler ?

Non. Il suffit de les vider ou de les racler pour qu'ils ne salissent pas les autres emballages. Il est inutile de les laver car l'eau consommée doit être ensuite traitée.

> Comment acquérir ou réparer un bac (à ordures, tri ou vert) ?

Les demandes se font :

- sur le site internet : www.save-touch.org
- par courriel : ccst.servicecollecte@save-touch.org
- par téléphone auprès du secrétariat : 05 34 55 46 10

> Comment acquérir des sacs de précollecte ?

La CCST propose aux habitants d'immeuble des sacs réutilisables de précollecte de tri pour faciliter le transport jusqu'à leur conteneur ou leur colonne enterrée. Pour en bénéficier : 05 34 55 46 10.

COMMENT TRIER ?

LES CARTOUCHES,
LES AMPOULES,
LES PILES

AMPOULES

- Grandes surfaces
- Magasins de bricolage



PILES

- Grandes surfaces
- Déchèterie
- Mairies



CARTOUCHES D'ENCRE

- Déchèterie
- Grandes surfaces



POURQUOI TRIER ?

QUE DEVIENNENT LES MATÉRIAUX RECYCLÉS ?

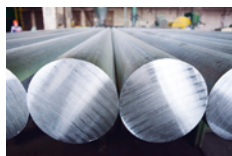
➔ Trier les déchets recyclables, c'est assurer leur transformation en nouveaux objets...

Les bouteilles et flacons en plastique



> Ils deviennent des tubes, des gouttières ou de la fibre textile pour certains vêtements. Ils entrent même dans la composition de nouvelles bouteilles plastiques.

Les boîtes métalliques



> En acier ou en aluminium, elles sont refondues et employées dans la fabrication de pièces automobiles ou de nouveaux emballages.

Le carton



> Une fois recyclé, le carton entre dans la composition de cartons destinés à l'industrie.

Le papier



> Les papiers, journaux, prospectus, magazines sont désencrés, épurés et redeviennent pâte à papier.

Le verre



> Il se recycle à l'infini. Les bouteilles, pots et bocaux récupérés sont broyés puis fondus pour fabriquer de nouveaux contenants en verre à la verrerie d'Albi.

POURQUOI TRIER ?

POUR ÉVITER LE GASPILLAGE

➔ Le tri: un petit geste qui produit de grands effets! Le recyclage permet d'éviter le gaspillage de ressources naturelles et de limiter la pollution. C'est la force de l'individu pour le collectif.

La chaîne du tri



1. Vous réalisez le premier geste de la chaîne de tri !

2. La collecte

Le contenu du bac tri à couvercle bleu est collecté et acheminé vers le centre de tri.



3. Le centre de tri

Pour être recyclés, les matériaux sont regroupés par catégorie :

- le plastique,
- l'acier,
- l'aluminium,
- le carton, le papier, les journaux et magazines.



4. Les filières de recyclage

Les matériaux triés sont transférés vers les usines de traitement et de recyclage.

CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

➤ Pesez vos ingrédients pour cuisiner dans les bonnes proportions.

➤ Ne laissez pas les fruits et légumes moches de côté, ils sont aussi bons que les autres.

➤ Cuisinez vos restes de repas.

➤ Au restaurant, demandez votre gourmet bag (doggy bag à la française).



QUE PEUT-ON APPORTER À LA DÉCHÈTERIE ?

QUATRE DÉCHÈTERIES PRÈS DE CHEZ VOUS

➔ Localisez la déchèterie la plus proche de chez vous !



LA NOUVELLE DÉCHÈTERIE DE PLAISANCE-DU-TOUCH

QUE PEUT-ON DÉPOSER ?

> Dans la limite de 10 litres ou unités :

- Produits liquides : huiles de vidange, friture, peintures, vernis, colles, solvants...

> Dans la limite de 5 m³ par jour et par usager :

- Batteries, imageries radiologie
- Petits électroménagers : antennes TV, micro-ondes, hottes aspirantes (petits modèles)...
- Déchets verts (voir page 9 pour la collecte dédiée)
- Gravats : résidus de démolition, dalles de béton, carrelages, faïences, verres, miroirs, vitres, marbres
- Tout-venant : laines de verre, grillages, polystyrènes, cartons, produits automobiles, tuyaux d'arrosage, moquettes, tôles de zinc, revêtements de sol...

- > • Encombrants : matelas, appareils, électroménagers, téléviseurs, meubles...
- Ferrailles
- Batteries et piles
- Terre
- Emballages ménagers

LES HORAIRES D'OUVERTURE

	CADOURS	CORNEBARRIEU	GRENADE	PLAISANCE-DU-TOUCH
LUNDI		9H30 - 12H 13H30 - 18H	9H30 - 12H 13H30 - 18H	8H30 - 18H 30
MARDI		9H30 - 12H 13H30 - 18H		
MERCREDI		9H30 - 12H 13H30 - 18H	9H30 - 12H 13H30 - 18H	8H30 - 18H 30
JEUDI			9H30 - 12H 13H30 - 18H	8H30 - 18H 30
VENDREDI	9H30 - 12H 13H30 - 18H	9H30 - 12H 13H30 - 18H	9H30 - 12H 13H30 - 18H	8H30 - 18H 30
SAMEDI	9H30 - 12H 13H30 - 18H	10H - 18H	9H30 - 12H 13H30 - 18H	8H30 - 18H 30
DIMANCHE	14H - 16H30	10H - 18H	9H30 - 12H 13H30 - 18H	8H30 - 18H 30

! ATTENTION

Tout n'est pas accepté dans les déchèteries.

Mobylettes, produits radioactifs, bouteilles sous pression, déchets industriels et artisanaux, amiante, piano, buse de ciment doivent être traités par des prestataires spécialisés.

✓ À SAVOIR

Les déchèteries sont accessibles gratuitement à tous les particuliers qui résident sur le territoire de la communauté de communes de la Save au Touch. **Seul un justificatif de domicile vous sera demandé.**

Problème de collecte ou de maintenance, un doute, une question ?

Pour répondre à toutes vos questions :

www.save-touch.org

05 34 55 46 10

(de 9 h à 13 h du lundi au vendredi)

N'hésitez pas à nous contacter !



Citeo est une entreprise privée agréée
par l'État en charge du recyclage des
emballages ménagers et des papiers.

CALENDRIER DES COLLECTES DE RATTRAPAGE DES JOURS FÉRIÉS

2019

JOURS FÉRIÉS

	ORDURES MÉNAGÈRES	TRI SÉLECTIF	DÉCHETS VÉGÉTAUX
LUNDI 22 AVRIL	MERCREDI 24 AVRIL	MERCREDI 24 AVRIL ¹	¹
MERCREDI 1 ^{er} MAI		JEUDI 9 MAI ²	JEUDI 2 MAI
MERCREDI 8 MAI		MERCREDI 15 MAI	MERCREDI 15 MAI
JEUDI 30 MAI		JEUDI 6 JUIN	JEUDI 6 JUIN
LUNDI 10 JUIN	MERCREDI 12 JUIN	MERCREDI 12 JUIN	MERCREDI 19 JUIN ³
JEUDI 15 AOÛT		JEUDI 22 AOÛT	JEUDI 22 AOÛT
VENDREDI 1 ^{er} NOVEMBRE	LUNDI 4 NOVEMBRE	VENDREDI 8 NOVEMBRE	
MERCREDI 25 DÉCEMBRE		JEUDI 26 DÉCEMBRE	MERCREDI 8 JANVIER 2020

Les déchèteries restent à votre disposition pour accueillir vos déchets végétaux si besoin.

¹ La collecte des déchets végétaux et du tri du mercredi 24 avril sera réalisée le vendredi 26 avril 2019.

La collecte du tri du 26 avril sera réalisée le vendredi 3 mai 2019.

² La collecte du tri du jeudi 2 mai 2019 sera réalisée le jeudi 9 mai 2019.

³ La collecte des déchets végétaux assurée habituellement le mercredi 12 juin 2019 sera réalisée le mercredi 19 juin 2019.

2020

JOURS FÉRIÉS

	ORDURES MÉNAGÈRES	TRI SÉLECTIF	DÉCHETS VÉGÉTAUX
MERCREDI 1 ^{er} JANVIER		JEUDI 2 JANVIER	MERCREDI 8 JANVIER
LUNDI 13 AVRIL	MERCREDI 15 AVRIL	MERCREDI 15 AVRIL	MERCREDI 22 AVRIL ¹
VENDREDI 1 ^{er} MAI	LUNDI 4 MAI	JEUDI 7 MAI ²	
VENDREDI 8 MAI	LUNDI 11 MAI	VENDREDI 15 MAI	
JEUDI 21 MAI		JEUDI 28 MAI	JEUDI 28 MAI
LUNDI 1 ^{er} JUIN	MERCREDI 3 JUIN	MERCREDI 3 JUIN	MERCREDI 10 JUIN ³
MARDI 14 JUILLET	MERCREDI 15 JUILLET	MERCREDI 15 JUILLET	MERCREDI 22 JUILLET ⁴
MERCREDI 11 NOVEMBRE		JEUDI 12 NOVEMBRE	MERCREDI 18 NOVEMBRE
VENDREDI 25 DÉCEMBRE	LUNDI 28 DÉCEMBRE	JEUDI 31 DÉCEMBRE ⁵	
VENDREDI 1 ^{er} JANVIER	LUNDI 4 JANVIER 2021	VENDREDI 8 JANVIER 2021	

¹ La collecte des déchets végétaux assurée le mercredi 15 avril 2020 sera réalisée le mercredi 22 avril 2020.

² La collecte du tri assurée habituellement tous les jeudis sera réalisée le jeudi 14 mai 2020.

³ La collecte des déchets végétaux assurée le mercredi 3 juin 2020 sera réalisée le mercredi 10 juin 2020.

⁴ La collecte des déchets végétaux assurée le mercredi 15 juillet 2020 sera réalisée le mercredi 22 juillet 2020.

⁵ La collecte du tri assurée habituellement le jeudi sera réalisée le jeudi 7 janvier 2021.

